



APPEL A MANIFESTION D'INTERET (AMI)

Relatif à l'implantation d'unité(s) de compostage industriel pour la valorisation des déchets organiques issus de la restauration collective en province sud

Table des matières

CONTEXTE.....	2
OBJET DE L'AMI	2
DETAIL DE LA SOLUTION ATTENDUE	2
Présentation de l'installation	2
Caractéristiques techniques.....	4
Portage & financement	4
Modèle économique	4
Foncier.....	4
Cadre règlementaire.....	5
Calendrier	5
Contact	5
MODALITES DE LA CONSULTATION.....	5
PIECES CONSTITUTIVE DU DOSSIER.....	5
Conditions de remise des offres.....	6
Planning de la consultation	6
PRESENTATION DES OFFRES.....	6
MODALITES DE SELECTION.....	7
DISPOSITIONS DIVERSES.....	7
Modalités de publicité.....	7
Négociations et Indemnité.....	7

CONTEXTE

Le schéma provincial de prévention et gestion des déchets 2018-2022 prévoit de valoriser 80% de déchets organiques (hors effluents d'élevage) dont 15% de biodéchets à horizon 2022. C'est dans ce cadre que la province Sud a lancé en juillet 2020 une étude de faisabilité relative à l'implantation d'unité(s) de compostage industriel des déchets organiques issus de la restauration collective.

L'étude se déroule en quatre phases organisée comme suit :

- Phase 1 : Etat des lieux
- Phase 2 : Analyse comparative des solutions techniques existantes
- Phase 3 : Dimensionnement et définition du projet
- Phase 4 : Définition du projet détaillé

La phase 1 a permis d'identifier et de caractériser le gisement de biodéchets issus de la restauration collective en province Sud qui est estimée à 4 415 tonnes par an. Il existe à ce jour peu de valorisation de ces déchets qui permettrait pourtant de produire des amendements et fertilisants organiques dont une part pourrait être utilisée en substitution de produits importés.

La phase 2 a permis de retenir un scénario concernant l'implantation d'unités de compostage répartis sur le territoire de la manière suivante :

- 75 composteurs en établissement scolaire
- 5 micro-plateformes réparties entre Nouméa et Dumbéa
- 1 unité industrielle de compostage implantée sur les communes de Dumbéa ou Paita

Le déploiement du compostage en établissement scolaire et l'implantation de micro-plateforme seront gérés par les communes.

La phase 3 a permis de définir plus précisément le projet, c'est-à-dire de définir les caractéristiques techniques et le dimensionnement de chaque unité par rapport au scénario retenu en phase 2.

Le présent AMI porte sur la mise en œuvre du compostage à l'échelle industrielle et donc de l'implantation d'une unité évolutive capable de traiter dans un premier temps environ 500 tonnes de biodéchets par an et pouvant évoluer jusqu'à 2 500 tonnes de biodéchets par an.

OBJET DE L'AMI

L'objectif de cet AMI est d'identifier les acteurs économiques susceptibles de proposer à la province Sud une solution de compostage industriel des biodéchets issus de la restauration collective dans la continuité de l'étude technique de faisabilité réalisée par le bureau d'études CBE pour le compte de la province Sud.

Une étude de faisabilité technique et financière ayant été menée au préalable, le porteur identifié devra proposer une solution technique en adéquation avec les conclusions de l'étude.

DETAIL DE LA SOLUTION ATTENDUE

Présentation de l'installation

La province Sud souhaite mettre en œuvre le projet d'implantation d'une unité de compostage industrielle permettant la valorisation du gisement de biodéchets issu de la restauration collective.

Process

Le process de compostage industriel a pour objectif de doper l'activité des micro-organismes en améliorant ou accélérant le process biologique naturel afin de produire du compost. Les grandes étapes du process sont les suivantes :

- Ajouter les matériaux structurant aux déchets à traiter
- Retourner les matériaux en décomposition
- Aérer la masse en décomposition
- Modifier la teneur en eau

Ce procédé accéléré du traitement intensif grâce à l'aération forcée permet de réduire les nuisances olfactives.

Gisement

L'installation devra permettre de traiter les biodéchets issus de la restauration collective en province Sud, dont le gisement est aujourd'hui estimé à environ 4 400 tonnes et de produire un amendement.

Il est primordial d'assurer de l'approvisionnement quotidien du gisement de biodéchets et de structurant, soit des déchets verts ou du broyat chaque semaine pour le bon fonctionnement de l'installation.

Dimensionnement

Le dimensionnement de l'installation dépend de nombreux paramètres comme le choix de la technique de compostage, les modalités de criblage et ne peut être précisément établi à ce stade.

Les paramètres à prendre en compte pour le dimensionnement de l'installation sont les suivants :

- Etre modulaire afin de pouvoir démarrer en phase d'expérimentation pour ensuite monter en puissance en rajoutant des modules
- Etre évolutive techniquement, le principe de base est une aération forcée rustique avec des retournements fréquents, néanmoins, la plateforme pourra par la suite évoluer vers une aération forcée industrielle
- Les caractéristiques des déchets à traiter, leur rapport nickel & chrome
- Les caractéristiques du site pressenti, notamment par rapport à l'éloignement du site et des nuisances olfactives, il faudra dans ce cas un process bien réglé.

Aménagement

L'unité devra être organisée en ateliers ou en aires de la façon suivante :

1. Aire de stockage des entrants
2. Aire de mélange
3. Aire de fermentation intensive
4. Aire de maturation
5. Aire de criblage
6. Aire de stockage du compost

Le site devra être entièrement clôturé et intégrer des zones non utilisées végétalisées, un bureau, une zone de stockage et une zone de garage prévue à l'entrée du site.

Suivi & traçabilité

Des tests de stabilité du compost ainsi que du taux d'humidité devront être réalisés régulièrement afin de s'assurer de la qualité du compost.

La traçabilité du compost devra être assurée pour sa commercialisation.

Caractéristiques techniques

L'unité industrielle devra être conçue pour traiter jusqu'à 1 000 tonnes de déchets dans sa phase expérimentale puis pouvoir évoluer et traiter jusqu'à 5 000 tonnes de déchets dans un second temps.

Les caractéristiques techniques relatives à l'unité sont les suivantes :

- Proportion théorique du mélange de biodéchets et de structurant (déchets verts) : 1 pour 1 en volume
- Durée du traitement intensif (6 à 8 semaines) et nombre de retournements (3 à 4)
- Durée de la phase de maturation : 6 à 8 semaines
- Étanchéité des surfaces et durabilité des ouvrages
- Traitement des eaux de ruissellement
- Sécurité du site et simplicité d'exploitation
- Évolutivité de l'installation

Portage & financement

Le porteur de projet assurera les investissements et le fonctionnement de l'installation.

Ce projet de structuration de la filière de valorisation des déchets organiques étant soutenu par la province Sud et l'ADEME, des aides financières à l'investissement peuvent être envisagées pour l'opérateur économique souhaitant se positionner. Un dossier de demande de subvention pourra être soumis au comité de gestion ADEME – province Sud.

Modèle économique

Le porteur de projet devra présenter un modèle économique rentable du projet, qui pourra notamment s'appuyer sur le prix de vente des entrants (biodéchets) et la vente du produit fini. Il sera demandé des éléments relatifs au plan de financement du projet : un bilan matière, le coût d'acceptation des biodéchets et du structurant, le coût de vente estimé du produit fini etc.

Foncier

Les caractéristiques techniques suivantes ont été établies afin d'identifier un foncier sur lequel l'unité industrielle pourra être implantée :

- Positionnement de la plateforme au Sud de Païta ou au Nord de Dumbéa
- 5 000 m² minimum
- Site relativement plat
- Éloignement (500 mètres minimum) de zones urbaines, résidentielles ou de loisir
- 500 m maximum du réseau routier, AEP et électricité. Au-delà, prévoir des surcoûts importants
- Voirie de raccordement compatible avec un trafic poids lourds pour le raccordement du site
- Hors zone d'intérêt floristique, faunistique, historique, naturel...
- Hors proximité immédiate des cours d'eau, mangrove et zone inondable

La province Sud travaille actuellement à l'identification d'un foncier permettant de répondre aux caractéristiques techniques de l'unité industrielle qu'elle pourra mettre à disposition sous certaines conditions. Le porteur de projet peut également identifier et faire des propositions de foncier pour l'implantation de l'unité.

Cadre règlementaire

Un dossier devra être soumis au service des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de la province Sud, cette activité étant soumise à autorisation ((rubrique n°2780).

Calendrier

La date limite de dépôt des candidatures à cet AMI est fixé au **vendredi 24 décembre 2021 à 10h00** et seront transmis par mail à l'adresse suivante : *bgd.sicied.dddt@province-sud.nc*.

Contact

En cas de besoin, vous pouvez vous rapprocher d'un agent du bureau de la gestion des déchets de la Direction du développement durable des territoires de la province Sud à :

justine.coursin@province-sud.nc

MODALITES DE LA CONSULTATION

Cet AMI est ouvert à tout porteur de projets privé, public ou groupement solidaire de porteurs de projets en mesure de présenter une offre.

Le présent AMI se déroule comme suit :

1. Remise des offres par les porteurs de projets
2. Etude par la province Sud des différentes propositions
3. Désignation du ou des lauréats

Les opérateurs économiques souhaitant répondre à cet AMI devront fournir les éléments suivants :

- Une présentation de la structure répondant à l'AMI : localisation, infrastructures et équipements existants, savoir-faire en matière de gestion des déchets, moyens financiers et humains, expériences dans le compostage ou la gestion des déchets organiques etc.
- Une note de préféabilité présentant les modalités techniques et organisationnelles de mise en œuvre de la solution proposée au regard des résultats définis par la province Sud dans la phase 3 de l'étude
- Une estimation des coûts d'investissements
- Une première estimation du prix de vente du produit, du coût d'acceptation des déchets en entrée et de la rentabilité du projet

Au terme de cette consultation, la province Sud se réserve le droit de ne pas donner suite aux offres émises.

PIECES CONSTITUTIVE DU DOSSIER

Le dossier d'appel à projets est composé des pièces suivantes (format électronique) :

- Avis d'appel à manifestation d'intérêt

Les documents suivants sont à disposition sur demande :

- Rapport phase 1 : état des lieux
- Rapport phase 2 : analyse comparative des solutions techniques existantes
- Rapport phase 3 : dimensionnement et définition du projet

Conditions de remise des offres

Chaque candidat adresse son dossier de candidature, par plis recommandé, ou déposé et enregistré à la direction du développement durable des territoires au plus tard le vendredi 24 décembre à 10h00.

PROVINCE SUD Direction du développement durable des territoires 6 route des Artifices, Baie de la Moselle NOUMEA CEDEX

Les enveloppes porteront la mention :

« Appel à manifestation d'intérêt / Etude compostage industriel / NE PAS OUVRIR »

Il est noté que la province Sud se réserve, sur demande dûment motivée, le droit de prolonger le délai de remise des dossiers.

Planning de la consultation

Publication de l'AMI	Lundi 15 novembre 2021
Date limite de réception des offres	Vendredi 24 décembre 2021
Désignation des lauréats	Vendredi 7 janvier 2022

PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier d'offres sera composé des deux volets suivants :

Volet 1 – Identification du porteur de projet

Les candidats auront à produire une lettre d'intention comportant leur identité, une présentation succincte de leur organisation (entreprise, groupe d'entreprises, association, établissements publics, etc.) et de leur domaine d'activités, ainsi que tout autre élément jugé nécessaire.

Dans cet objectif, les candidats devront fournir les données permettant d'apprécier leurs compétences, leurs références et leur motivation :

- Coordonnées du candidat (Nom, prénom, organisme, RIDET, Code APE, adresse/siège social, téléphone, courriel, site internet, etc.),
- Secteur d'activités,
- Certificats et qualifications professionnels,
- Attestation sur l'honneur relative à la conformité sociale et fiscale de la structure,
- 3 derniers états financiers

Les documents suivants viennent compléter le dossier administratif :

- Extrait RIDET
- K-Bis ou statuts

Volet 2 – Description du projet

Ce volet permettra d'évaluer la pertinence du projet proposé et sa cohérence au regard de son environnement géographique direct, il intégrera les éléments suivants :

- Description sommaire du projet : objectifs, motivations, cible ou publics bénéficiaires, moyens matériels et humains mis en œuvre (emplois créés et présents sur site), surface demandée description des installations, lien avec d'autres activités internes ou externes au site, autres besoins et informations relatives au projet,
- Description technique du projet + plan des installations (dimensionnement),
- Durée du projet
- Prévisionnel d'exploitation : compte de résultat prévisionnel sur 3 ans,
- Etudes de marché (si pertinent),
- Toute documentation complémentaire permettant d'explicitier le projet.
- Le candidat pourra indiquer les moyens qui seront mis en place pour garantir ses objectifs et les moyens financiers nécessaires aux investissements. La province Sud se réserve la possibilité de demander tout document supplémentaire nécessaire à l'analyse du projet.

MODALITES DE SELECTION

Les offres devront être conformes au présent règlement et seront analysées par la province Sud qui se réserve la possibilité de rejeter tout candidat ayant présenté un dossier incomplet ou hors délais.

- Le choix des projets retenus sera arrêté par la province Sud qui fera une offre d'installation aux candidats.
- Les candidats dont l'offre n'aura pas été retenue reconnaissent à la province Sud le droit de ne pas avoir à justifier sa décision et s'interdisent par avance d'exercer un quelconque recours à ce titre contre la province Sud.
- La province Sud se réserve le droit de ne pas donner suite à l'ensemble des offres émises.

DISPOSITIONS DIVERSES

Modalités de publicité

Le présent appel à projets fait l'objet d'une publicité organisée comme suit :

- Par voie de presse : parution dans les Nouvelles Calédoniennes ;
- Sur le site de la province Sud ;
- Par tout autre moyen jugé pertinent par la province Sud.

Négociations et Indemnité

La province Sud se réserve le droit d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats une fois les offres remises. Elles permettront d'ajuster les projets en fonction des besoins et attentes de chacune des parties.

Aucune indemnité n'est prévue dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêts.

La province Sud se réserve le droit d'interrompre la présente consultation, et ce à tout moment et sans justificatifs particuliers à fournir aux porteurs de projets et sans que ceux-ci puissent se prévaloir de dommages et intérêts pour les éventuels frais engagés.